

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGERI.

---



AVIS AUX COMMERÇANTS.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance des commerçants du Territoire de Ruhengeri qu'il est strictement interdit en vertu de l'article 2 de l'ordonnance n° 4I/35 du 26 avril 1950 de procéder à des achats de café avant la décision nouvelle que prendra Monsieur le Résident du Ruanda. Cette décision nouvelle doit fixer la date d'ouverture de la saison d'achat café en 1951.

La détention actuelle de café par les commerçants est contraire à la législation. Elle expose les commerçants à des poursuites judiciaires.

L'Administrateur de Territoire,  
R. GAUPIN,

N° 41/Agri.Café

OBJET :

Saison achat café  
aux producteurs indigènes.-

*AGR. CAFÉ*  
*Reçu le 31/4/51*

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'en l'absence de toute communication au sujet de la date de la fermeture de la saison d'achat du café aux producteurs indigènes il découle de l'article 2 de l'ordonnance n° 41/35 du 26 avril 1950 que celle-ci était fixée d'office au 31 décembre de l'année écoulée.-

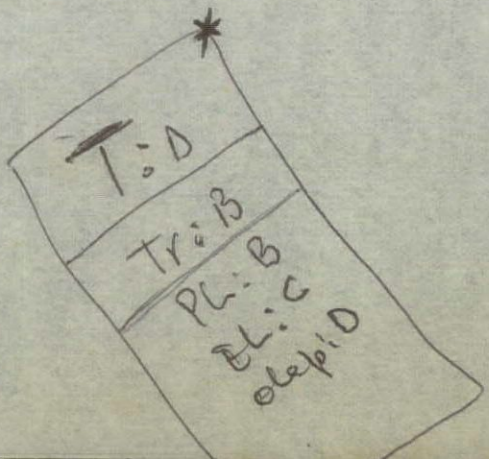
Veillez prendre vos dispositions afin qu'aucune nouvelle transaction d'achat de café aux producteurs indigènes, n'ait lieu dans votre territoire jusqu'au moment où ma nouvelle décision fixant la date d'ouverture de la saison d'achat café en 1951 vous soit parvenue.-

Le Résident du Ruanda, a.i.,  
H. DESSAINT.,

A Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

RUHENGARI



Ruanda-Urundi.  
Résidence du Ruanda.  
Territoire de Ruhengeri.  
Service de l'Agriculture.

Ruhengeri, le 2 mai 1951.

A

N° 13.  
Objet: Semences café 1950  
de Rubona.

Monsieur le Résident,

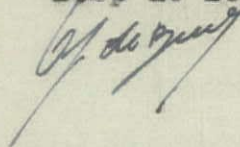
Suite à votre lettre N° 1073/Agri.Café du 20 avril 1951, j'ai l'honneur de vous faire savoir que malgré qu'on avait strictement suivi les instructions données par Monsieur l'Agronome de la Résidence dans sa lettre N° 2868/Agri. du 29 août 1950, la levée dans les pépinières semées avec du café venant de la Station de l'I.N.E.A.C. à Rubona a été très lente et irrégulière pour devenir à la fin bonne.

En effet les premières levées ont seulement eu lieu après deux mois de semis. Après les levées se sont poursuivies irrégulièrement pendant deux mois pour atteindre finalement 90%. Hors tout cela n'était certainement pas dû à un semis trop profond.

Entre les levées des différents variétés: Jackson Kenya, Selected local bronze, Kent Kenya, je n'ai pas pu constater une différence..

S'il y a pour le moment des vides dans certaines pépinières, ce fait est uniquement dû aux attaques des chenilles, attaques déjà signalées dans mes rapports mensuels.

L'Agronome-adjoint principal.  
I. Op de Beeck.



A Monsieur le Résident du Ruanda.

KIGALI.

C.P.I. A Monsieur l'Administrateur de  
Territoire de et à  
RUHENGARI.

Prendre connaissance  
et retourner  
au bureau 10.

Classer

Affaire réglée  
LENS

129.

~~129.~~

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RESIDENCE DU RUANDA,

N°2787/Agri.Café.

OBJET:

Semences Caféier. Campagne  
1950-1951.

Kigali, le 22 août 1950.-

Transmis copie pour information  
à Monsieur l'Administrateur du Territoire de  
RUHENGARI.

Pour le Résident du Ruanda en rout  
Le Résident-Adjoint, e.s.D.VAUTHIER

*1701 / Agri. café (5.u)  
26-8-50*

Monsieur l'Agent transitaire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai chargé la camionnette Résidence de prendre livraison à la station de l'INEAC à Rubona de 610 Kgs. de semences de caféiers. Ces produits vous seront remis le lundi 28 août prochain.

Vous voudrez bien en assurer la répartition de la façon suivante:

Territoire de Kigali	210 Kgs.
Territoire de Kisenyi	120 K gs.
Territoire de Ruhengeri	280 Kgs.
	-----
	610 Kgs.

En ce qui concerne ces deux derniers territoires, je vous serais obligé de les faire acheminer d'urgence par le prochain courrier APRUKI.

Les frais de transport seront couverts par la Caiss du Pays qui se chargera du règlement dès que je serai en possession des factures.-

Pour le Résident du Ruanda en route  
Le Résident-Adjoint, e.s.D.VAUTHIER,  
sé/D.VAUTHIER.

Monsieur l'Agent transitaire

à

K I G A L I.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 2794/Agri-Café.

Objet:

Semences caféier.-

TRES URGENT.

1702 / Agri. café (S.M.)  
26/8/50

Aventis Lens -

Transmis copie pour exécution à Monsieur l'Administrateur du Territoire de *Ruhegeri* en lui signalant que les dispositions ont été prises avec Monsieur le Directeur de la Station de l'DEAC pour l'expédition, à bref délai, des semences de caféier annoncées par ma lettre N°2513/Agri-Café du 31 Juillet dernier.-

Kigali, le 22 AOUT 1950.

Pour le Résident du Ruanda en route,  
Le Résident-Adjoint e.s.D. VAUTHIER,

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.

Service de l'Agriculture.

N° 509/Agri/Café.

Objet:

Semences caféier.-

Usumbura, le 7 AOUT 1950.-

(copie)

Monsieur l'Agronome de Résidence,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir veiller à ce que, dans toute la mesure du possible, les semences de caféiers destinés à l'exécution du programme 1950-1951 soient étendues, dès réception, en couche de 5 cm. dans un local frais, aéré et ombragé.

Les semences doivent être mélangées avec une bonne quantité de cendres sèches pour maintenir un haut pouvoir germinatif.-

Pour le Chef du Service de l'Agriculture du R-U.  
p.o l'Agronome Principal,  
(né) R. BOEDTS.-

Monsieur JERNANDER  
Agronome de Résidence  
à  
KIGALI.-  
\*\*\*\*\*

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 183/Agri-Café

Objet:

Déclarations de créances  
marchés contrôlés -  
lutte contre antestia.-

140/Agri-Café  
21/1/50

ay  
1/17, ~~1/17~~

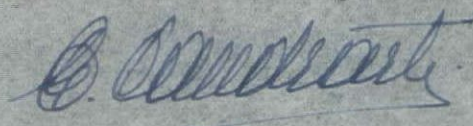
5. u.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous prier de rappeler au personnel territorial et agricole de votre Territoire qu'il importe que les factures et déclarations de créances soient adressées à l'OCIRU au moins, une fois par trimestre. Celles du dernier trimestre devant parvenir à l'OCIRU avant le 31 décembre. Elles devront être accompagnées de toutes pièces justificatives et notamment d'une copie du rapport "lutte contre antestia".-

L'OCIRU devant établir une comptabilité budgétaire répartie dans le temps, les instructions reprises ci-dessus ne peuvent souffrir aucune exception.-

Le Résident du Ruanda, G. SANDRART,



Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

RUHENGARI ..

N°78

Objet: Lutte contre antestia.

Réponse aux N° 7107/Agri/O.C.I.R.U.  
du 30/10/48  
& N° 149/Agri/O.C.I.R.U.  
du 17/3/49.

Monsieur le Gouverneur,

En exécution de vos lettres rappelées en marge ci dessus et subsidiairement à mes N° 7 du 15/2/49 et 38 du 24/6/49, j'ai l'honneur de vous envoyer ci joint le résultat des deux dernières séries de tests faits avant et après pyrêthrage par poudreuses " ARMADA "

Ce poudrage, de même que celui objet des tests annexés à ma lettre N° 38 du 24 juin, a touché l'entièreté des caféières de la province du MULERA - soit 491.360 caféiers. -

Les 2 opérations faites donnent les éléments de comparaison ci dessous:

NOMBRE D'ANTESTIA PAR CAFÉIER.

Poudrage individuel par petits sacs :		Poudrage par moniteurs et de jute avec contrôle par ramassage :	
à la main des insectes touchés.		équipes payées employant les poudreuses "ARMADA"	
Moyenne par caféier		Moyenne par caféier	
avant poudrage. : déc.48-Janv.49.	après poudrage. : avril-mai 49	avant poudrage/ : juin-juillet49	après poudrage/ : Octobre 49.
22,3	10,5	10,5	5,2

Il est assez caractéristique de constater que la moyenne est restée rigoureusement stationnaire ( 10,5 ) entre les deux poudrages.

Ceci pourrait signifier que, sans intervention, la situation antestia reste à peu près stationnaire; que probablement, le parasite naturel de l'antestia - l'hadronotus - a une action suffisante pour empêcher la multiplication, mais trop faible pour provoquer la disparition complète de l'antestia.

Il faut donc continuer à agir.

En ce qui concerne la comparaison des deux méthodes, (poudreuses ARMADA et poudrage individuel par sacs jute) on peut dire qu'elles se valent au point de vue résultat atteint. Après pyrêthrage individuel la moyenne est passée de 22,3 à 10,5 on constate donc la destruction de 53% des antestia. Après pyrêthrage par poudreuses ARMADA la moyenne passe de 10,5 à 5,2 soit une destruction de 50% environ.



Pour ce même rendement le pyrêtrage par petits sacs individuels semble l'emporter sur l'emploi des poudreuses et ce, pour les raisons suivantes:

- 1./ Les poudreuses sont une cause incessante d'ennuis mécaniques (goupilles cisailées, graissage malaisé et inefficace, lamelles de fermeture brisées, pas de vis arrachés, écrous rardus, bretelles déchirées etc...)
- 2./ Il en résulte des pertes de temps et d'argent, les équipes étant immobilisées jusqu'à remise en état de leur appareil.
- 3./ La question du graissage a été résolue par l'emploi dans le carter d'une graisse semi-consistante. Malgré cela le graissage est imparfait et l'usure des engrenages très grande.

Conclusion: Les poudreuses ARMADA sont des instruments dont la mise au point, suffisante peut être pour l'emploi par des européens laisse à désirer pour l'emploi par des indigènes. Outre cela elles ne sont pas faites pour un travail aussi intensif que le poudrage des caféières dans de grandes régions. Leur généralisation n'est donc pas souhaitable pour le traitement des caféières indigènes. Si on veut persévérer dans cette voie, il sera nécessaire d'adopter des appareils plus robustes, et, mieux étudiés.

En exécution de votre N° 7107/Agri/O.C.I.R.U. du 30/10/48, je remets au comptable C.A.C. qui a avancé l'argent nécessaire une Déclaration de créance de 3.487, Francs 50, pour salaire des équipes (porteurs de réserve poudre et poudreurs) qui ont participé à l'opération.

L'Agronome Principal.

J. LENS.



A Monsieur le Gouverneur du Ruanda Urundi.

U S U M B U R A.

S/C. de Monsieur le Résident du Ruanda

K I G A L I.

-----  
C.P.I. A Monsieur le Directeur de l'O.C.I.R.U.

U S U M B U R A.

✓ C.P.I. A Monsieur l'Administrateur de Territoire.

R U H E N G E R I .  
-----

## TESTS.

Province:Mulera.

Nom du s/chef et de l'indigène	Avant pyrêthrage (poudreuse <sup>non</sup> Arç-mada)				Après pyrêthrage (poudrese <sup>non</sup> Arçmada)			
	Date	Nomb-:re de:café-:iers	Nombre d':antestia	Moyenne générale	Date	Nomb-:re de:café-:iers	Nombre d':antestia	Moyenne générale
<u>S/chef Kabanda</u>								
Munyantore	27/6/49	3	19	17	3/10/49	3	49	
Munyandoha		"	43			"	16	15
Nsekuye		"	95			"	77	
<u>S/chef Kamali.</u>								
Rwamahina	"	3	20		"	3	9	
Kazamura		"	47	17		"	8	3
Ruberantwali		"	91			"	16	
<u>S/chef Murasandonyi</u>								
Bukima	"	3	30		"	3	20	
Ntabareshya		"	24	8		"	12	5
Nyagasaza		"	18			"	18	
<u>S/chef Kabeja.</u>								
NKwangari	28/6/49	3	2		4/10/49	3	1	
Ndaziboneye		"	-	0,3		"	-	0,5
Nyamurinda		"	1			"	4	
<u>S/chef Kavunderi.</u>	"				"			
Rukera		3	7			3	16	
Sembibi		"	9	1		"	23	5
Rurubatse		"	-			"	6	
<u>S/chef Munderi.</u>	29/6/49				5/10/49			
Munderi		3	27			3	13	
Rukera		"	11	7		"	1	2
Mafara		"	31			"	11	
<u>S/chef Rwampungu.</u>	"				"			
Rwajekare		3	12			3	6	
Bigondo		"	32	5		"	12	3
Bihira		"	7			"	9	
<u>S/chef Mukarurengo.</u>	30/6/49				6/10/49			
Gahimba		3	50			3	52	
Sebukozo		"	80	17		"	21	9
Rwakadigi		"	30			"	15	
<u>S/chef Kanyarwunga.</u>	"				"			
Kanyarugano		3	4			3	12	
Bihutu		"	8	2		"	10	4
Ndishakiye		"	6			"	15	
<u>S/chef Rwamilera.</u>	"				"			
Rwangano		3	90		b/	3	8	
Nyirimilera		"	105	30		"	10	2
Basore		"	76			"	6	
<u>S/chef Mwikarago.</u>	8/7/49				7/10/49			
Munyampenda		3	30			3	20	
Sembagare		"	50	14		"	33	10
Rwubaka		"	49			"	41	

Nom du s/chef et de l'indigène	: Avant pyrêthrage (poudreuse : -Aremada)				: Après pyrêthrage : (poudreuse Aremada)			
	Date	Nomb- : re de:	Nomb- : d'antes:	Moyenne : générale:	Date	Nomb- : re de:	Nomb- : d'antes:	Moyenne : générale:
		: café- : iers :	: -tia : :			: café- : iers :	: -tia : :	
<u>S/chef Mfizi.</u>	8/7/49				7/10/49			
Seburo		: 3	: 2			: 3	: 5	
Rwamilindi		: "	: 5	: I		: "	: 16	: 3
Mfizi		: "	: 5			: "	: 10	
<u>S/chef Musuhuke.</u>	9/7/49				8/10/49			
Nyirimbibi		: 3	: 20			: 3	: 14	
Mpakaniye		: "	: 10	: 4		: "	: 12	: 5
Mulima		: "	: 8			: "	: 25	
<u>S/chef Musanganya.</u>	"				"			
Rukemabaswa		: 3	: 15			: 3	: 20	
Semanza		: "	: 5	: 6		: "	: 15	: 5
Murandura		: "	: 34			: "	: 10	
<u>S/chef Rwabukambi.</u>	20/7/49				20/10/49			
za.								
Mahanga		: 3	: 80			: 3	: 7	
Nyiramikizi		: "	: 68	: 22		: "	: 12	: 3
Batenda		: "	: 56			: "	: 9	
<u>S/chef Kabano.</u>	"				"			
Zirarushya		: 3	: 64			: 3	: 15	
Rutebu		: "	: 31	: II		: "	: 3	: 2
Nteziryayo		: "	: 8			: "	: 2	
<u>Totaux et Moyennes</u>		<u>144</u>	<u>: 1515.</u>	<u>: 10,5.</u>		<u>745</u>	<u>: 5,2</u>	

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.

Kigali, le 6 septembre 1949.-

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 2747/Agri.café.

IMPORTANT.

Réponse au n° 42/Agri du  
20 juillet 1949

OBJET:

Programme café 1949-50

Remplacements et extensions  
des caféières indigènes -

1404/Agri café  
9/9/49

150  
e

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'après étude du programme qui était annexé à la lettre émarginée de Monsieur l'Agronome Principal LENS, Monsieur le Gouverneur du Ruanda-Urundi a décidé:  
"Les planteurs du Kibali-Buberuka pourraient voir, lors de la campagne sous revue, "porter à 80 le nombre de leurs caféiers individuels.  
"La plantation à prévoir doit donc porter sur 148.000 caféiers".

Pour l'établissement des pépinières veuillez vous conformer aux directives de ma lettre n° 817/Café du 2 avril 1948.

Quant aux semences, Monsieur l'Agronome Principal Lens est chargé de fournir:

220 Kgs	de	graines	à	Nyanza
110 Kgs	de	"	"	Astrida
75 Kgs	"	"	"	Shangugu
150 Kgs	"	"	"	Kisenyi
90 Kgs	"	"	"	<u>Ruhengeri</u>
30 Kgs	"	"	"	Biumba
25 Kgs	"	"	"	Kibungu
<u>total</u>		700 Kgs	de	graines.-

Pour ce qui se rapporte à l'envoi de ces graines priorité doit être donnée aux territoires où les pépinières devront être établies en région d'altitude relativement élevée.-

Pour le Résident du Ruanda en inspection,  
Le Résident-Adjoint, DESSAINT,

Monsieur l'Administrateur de Territoire

RUHENGHERI.-

*DeSaint*

RESIDENCE DU RUANDA.

URGENT.-

N° 2117/AGRI-Café.

Objet:

Campagne café  
1949-1950.-

*1067/Agri café*  
*28/7/49*

*5 U*

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous rappeler, pour exécution urgente, ma lettre

N° 1604/Agri. du 27 mai dernier.-

Pour le Résident du Ruanda en route,  
Le Résident-Adjoint, BESSANT,

*Bessant*

Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

RUHENGARI.-

Ruanda Urundi.  
Résidence du Ruanda.  
Territoire de Ruhengeri.  
Service de l'Agriculture.

Ruhengeri 20 Juillet 1949

N° 42.

Réponse à votre I604 Agri Café.  
du 27 Mai.

OBJET: Campagne café 49-50

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe  
le programme d'extensions café 49-50 du territoire de Ruhengeri.

Les extensions prévues de 117.576 caféiers porteront  
exclusivement sur les collines où, dès à présent les récoltes  
sont satisfaisantes.

Elles concernent uniquement les 4 chefferies Mulera,  
Buberuka, Kibali, Buhoma-Rwankeri et Bukamba-Ndorwa. Les deux autres  
chefferies étendent leurs cultures de café pendant la campagne  
en cours.

L'Agronome J.LENS.

A Monsieur le Résident du Ruanda.  
✓ C.P.I. A Monsieur l'Administrateur de Territoire.  
Ruhengeri.

=====

*Umuhoze mu uru*  
*nyuma y'ubuho*

RIGALI, le 27 mai 1949.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

*3-6-49*  
*Agri-Café*

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me

faire parvenir vos propositions relatives à l'organisation de la

campagne 1949-50 d'extensions et de remplacements des cafés

indigènes.

Ce programme sera élaboré en collaboration avec

l'Agence du Territoire et établi selon le tableau annexé.

La moyenne de cafés à planter par contribuable

agriculteur ne doit pas être inférieure à 10 cafés pour ceux

n'ayant pas planté 80 cafés; elle ne sera pas inférieure à

30 cafés pour ceux n'ayant pas de café.

Cette campagne ne peut être entreprise à aucun

prix, là où les cafés ne donnent que de maigres récoltes.

Il convient de se montrer très prudent dans les régions où un

grand nombre de contribuables sont contractés ou journaliers.

J'attends votre programme dans le plus bref délai

afin de prendre sans retard les dispositions voulues pour commen-

cer les semences.

Pour le Résident du Rwanda en Inspection,  
Le Résident-adjoint, RWANDA.

Monsieur l'Administrateur de Territoire

R U W A N D A

	Situation champs caféiers fin 1948					Campagne caféiers 1948 - 1949				Campagne plantation caféier 1949 - 50				Observatio
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Sous-chefferie:	Nombre : contri- buables :	Nombre : agri- cul- teurs :	Nombre : de ca- féiers : fin 1948 :	Nombre : de champs : fin 1948 :	Moyenne ca- féiers par champ :	Caféiers : Total en pépi- nière à mettre en place :	Total : plantés : prévu : fin 49 :	Champs : fin 1949 :	Moyenne caféiers : par champ :	But à atteindre : Nombre de champs :	Moyenne : par champ :	Total ca- féiers : fin 1950 :	Nombre de : caféiers : à compléter :	
<b>Chefferie A:</b>														
1-	500	350	15.000	300	50	6.000	21.000	350	60	350	70	24.500	3.500	
2-	700	650	12.000	400	30	Pas d'extension - région défavorable au café				Pas d'extension -				
3-	800	400	30.000	500	60	Pas d'extension				500	70	35.000	5.000	
4-														
<b>Chefferie B:</b>														
1-														
2-														
3-														
<b>Totaux</b>	<b>59.936</b>	<b>48.000</b>	<b>1.626.397</b>	<b>30.681</b>	<b>55</b>	<b>667.000</b>	<b>2.969.398</b>	<b>43.668</b>	<b>68</b>	<b>45.500</b>	<b>80</b>	<b>3.645.398</b>	<b>676.000</b>	

Bukuru  
 Bouganda  
 Bukuru  
 Bukuru

Pour Nd. quelques Bukuru  
 Bukuru Bukuru

Bouganda  
 Bukuru





Ruhengeri 24 Juin 1949

N° 38

Réponses aux N° 7107 Agri O.C.I.RU.  
du 30/10/48  
& 149 Agri O.C.I.RU.  
du 17/3/49

Objet: Lutte contre antestia.

**6V**  
Monsieur le Gouverneur,

Subsidiairement à mon N° 7 du 15 Février, j'ai l'honneur de vous envoyer ci joint:

- 1./ une série de tests faits avant et après ramassage à la main des antestia, combiné avec pyrêthrages individuels.
- 2./ un tableau donnant par sous-chefferie le total des insectes ramassés à l'occasion de cette opération.

Avant et après, les tests ont été faits dans les mêmes champs, à savoir trois champs dans chacune des sous-chefferies du MULERA.

Il apparait que:

- 1./ 11,8 antestia par caféiers ont été réellement détruits (tests)
- 2./ 5,4 antestia par arbre ont été ramassés et dénombrés.

donc 6,4 antestia par caféiers ont été détruits, mais ont échappé au ramassage.

En vue d'exécuter les instructions de vos N° repris en mai -rge, le programme suivant sera exécuté, à moins d'instructions contraires de votre part:

juillet: 3ème série de tests dans les mêmes champs.

août et septembre: pyrêthrage par poudres Armada, jusqu'à épuisement du pyrêthre disponible.

octobre. Quatrième et dernière série de tests.

Je vous ferai parvenir fin octobre les chiffres qui vous permettront la comparaison de cette seconde méthode avec celle dont vous trouverez ci joint, les résultats.

L'Agronome Principal  
J. LENS.

A Monsieur le Gouverneur du  
Ruanda Urundi.

S.C. de Monsieur le Résident du Ruanda.

C.P.I. A Monsieur le Directeur de l'O.C.I.RU.

**V** C.P.I. A Monsieur l'Administrateur Territorial  
Ruhengeri.

## TESTS.

Province: Mulera.

Nom du s/chef et de l'indigène	Avant pyrêthrage			Après pyrêthrage			
	Nomb- re de cafés -ers	Date	Nombre d'antes- tia	Moyenne générale	Date	Nombre d'antes- tia	Moyenne générale
<u>S/ch. Kabanda</u>		29/12/48			19/4/49		
Munyantore	3		192			25	
Nsekuye	"		42	27		107	19
Munyandoha	"		12			40	
<u>S/ch. Kamali.</u>		"			"		
Rwamahina	3		6			40	
Kazamura	"		30	8		11	10
Ruberantwali	"		37			40	
<u>S/ch. Murasandongi</u>		"			"		
Bykima	3		73			35	
Ntabareshya	"		145	30		28	9
Nyagasaza	"		56			23	
<u>S/ch. Kabeja.</u>		"			20/4/49		
Ndaziboneye	3		2		49	-	
Nyamurinda	"		4	4		1	0,77
Nkwangari	"		35			6	
<u>S/ch. Kavunderi</u>		"			"		
Rukera	3		7			7	
Sembibi	"		3	2		23	3
Rurubatse	"		6			4	
<u>S/ch. Mukarurengo</u>		30/12/48			21/4/49		
Gahimba	3		151			23	
Sebukoza	"		130	39		10	5
Rwakadigi	"		69			14	
<u>S/ch. Kanyarwunga</u>		"			"		
Kanyarugano	3		46			10	
Bihutu	"		47	15		11	3
Ndishakiye	"		45			12	
<u>S/ch. Kabano.</u>		"			5/5/49		
Zirarushya	3		10			35	
Rutebu	"		48	8		29	8
Nteziryayo	"		15			14	
<u>S/ch. Rwabukambiza</u>		"			"		
Nyiramikizi	3		160			57	
Mahano	"		30	26		65	19
Batenda	"		45			48	
<u>S/ch. Rwamilera</u>		"			22/4/49		
Basore	3		164			40	

Nom du s/chef et de l'indigène	Nomb- re de caféi- -ers :	Avant pyrêthrage		Après pyrêthrage			
		Date	Nombre d' antestia :	Moyenne générale :	Date	Nombre d' antestia :	Moyenne générale :
<u>S/ch. Rwamile- ra (suite)</u>		: 30/12/49	:	:	: 22/4/49:	:	
Rwangano	: 3	:	125	41	:	20	
Nyirimilera	: "	:	81	:	:	45	
<u>S/ch. Mfizi</u>		: 4/1/49	:	:	: "	:	
Mfizi	: 3	:	23	:	:	38	
Seburo	: "	:	36	8	:	39	
Rwamirindi	: "	:	20	:	:	43	
<u>S/ch. Mwikarago:</u>		: "	:	:	: 23/4/49:	:	
Munyampenda	: 3	:	258	:	:	98	
Rwubaka	: "	:	234	72	:	86	
Sembagare	: "	:	156	:	:	95	
<u>S/ch. Musuhuke</u>		: "	:	:	: "	:	
Nyirimibibi	: 3	:	10	:	:	26	
Mpakaniye	: "	:	8	4	:	22	
Mulima	: "	:	20	:	:	6	
<u>S/ch. Musanganya</u>		: "	:	:	: "	:	
Rukemabaswa	: 3	:	40	:	:	30	
Semanza	: "	:	60	18	:	13	
Murandura	: "	:	63	:	:	25	
<u>S/ch. Rwampungu:</u>		: 21/1/49:	:	:	: 6/5/49	:	
Bigondo	: 3	:	50	:	:	26	
Bihira	: "	:	94	29	:	10	
Rwajekare	: "	:	123	:	:	8	
<u>S/ch. Munderi</u>		: "	:	:	: "	:	
Mafara	: 3	:	78	:	:	52	
Munderi	: "	:	85	22	:	62	
Rukera	: "	:	28	:	:	12	
Total et moyenne		144.	3202	22,3		1515	10,5

Soit destruction de 53% des antestia existants = 11,8 en moyenne par arbre.

Nombre et moyenne d'antestia récoltés et contrôlés au cours du pyrêthrage  
du Mulera début 1949.

Sous-chef	: Nombre de caféiers :	Nombre d'antestia : apportés	: Moyenne récoltée : par caféier
Kamali	: 56.880	: 305.270	: 5,3
Mwikarago	: 28.930	: 259.510	: 8,9
Kabano	: 46.270	: 163.820	: 3,5
Mfizi	: 31.080	: 191.150	: 6,1
Rwabukambiza	: 35.240	: 85.320	: 2,4
Murasandonyi	: 44.900	: 426.800	: 9,5
Rwamilera	: 20.350/	: 93.550	: 4,5
Kabeja	: 14.030	: 59.580	: 4,2
Mukarurengo	: 31.700	: 150.720	: 4,7
Kanyarwunga	: 32.270	: 84.400	: 2,6
Musuhuke	: 24.330	: 45.610	: 1,8
Musanganya	: 15.650	: 71.330	: 4,5
Munderi	: 33.680	: 320.200	: 9,5
Rwampungu	: 16.550	: 343.860	: 27,7
Kavunderi	: 5.200	: 4.660	: 0,8
Kabanda	: 48.300	: 68.880	: 1,4
Total Mulera	: 491.360	: 2.674.660	: 5,4

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.

Kigali, le 8 Juin 1949.-

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 1751/AGRI-Café

Objet:

Conditionnement.-

50

833/Agri

11/6/49

*red*

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Suite à votre lettre N° 465/Agri-Café du 22 mai dernier, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Monsieur le Chef du Service des Douanes du Ruanda-Urundi a marqué son accord quant à la désignation de l'Agent du Service des Douanes - Chef de Poste à Ruhengeri, pour prendre en mains le service du conditionnement des cafés devant être exportés par le poste précité.

Par même courrier, je donne à l'intéressé les instructions nécessaires.-

Le Résident du Ruanda, G.SANDRART,

Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

RUHENGRI.-

*G. Sandrart*

RESIDENCE DU RUANDA.

Transmis copie pour information à Monsieur l'Administrateur Territorial de Ruhengeri.-

N° 1874/Café.

L'Agronome de Résidence, J. JERNANDER,

OBJET:

Lutte contre l'antestia.

*998 apr 51  
6/1/48*

*aid*  
*J. Jernander*

Monsieur l'Agronome,

J'ai l'honneur de vous charger d'expérimenter la méthode de lutte contre l'antestia - ramassage à main aidé par le pyréthrage avec contrôle, mise au point par vous-même - exposé page 2 de votre lettre n°20 du 31-3-48.

Vous commencez la lutte contre l'antestia suivant cette méthode dès réception de ma lettre dans les sous-chefferies ou provinces les plus envahies par l'antestia dans le territoire de Ruhengeri.

Chaque sous-chefferie où l'expérience aura lieu sera visitée par vous un mois après traitement afin d'y exécuter des nombreux tests pour déterminer le nombre d'antestia restant en moyenne par arbre et juger de l'efficacité de la méthode employée.

Votre rapport sur cette expérience et les résultats obtenus doit me parvenir pour le 15 octobre au plus tard.

Etant l'inventeur de la méthode je vous charge de vous rendre chez Messieurs Denef, Van Mulders et Rensonnet pour voir s'ils exécutent l'expérience conformément aux instructions.-

L'Agronome de Résidence, J. JERNANDER,

Vu pour accord.

Kigali, le 31 juillet 1948.

sé: J. JERNANDER.-

Le Résident du Ruanda, G. SANDRART,

*G. S. S.*

A Monsieur l'Agronome LENS  
RUHENGERRI.-

Kigali, le 4 Janvier 1947.-

RESIDENCE DU RUANDA.

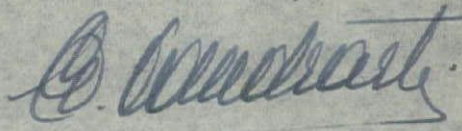
N° 35 / Agri.1

Objet:

Demande toile de jute  
pour pyrèthrage caféiers.-

Transmis copie pour information à Monsieur l'Administrateur Territorial de Ruhengeri en le priant de tenir compte de la recommandation faite à Monsieur l'Agent territorial Capellen.-

Le Résident du Ruanda, G.SANDRART,



Monsieur l'Agent Territorial,

Suite à votre lettre N° 1179/Agri. du 30 décembre dernier, j'ai l'honneur de vous faire savoir que ce n'était pas à l'Office du Café qu'il convenait de vous adresser pour obtenir de la toile de jute mais bien à l'Office du pyrèthre. Si vous en aviez touché un mot à Monsieur le Directeur de la Régie à Kinigi, il aurait pu utilement vous donner un renseignement à cet égard étant donné qu'il est lui-même appelé à se procurer régulièrement cette matière.

Par ailleurs, il me serait agréable de vous voir emprunter dans la correspondance que vous adressez à un Supérieur un ton un peu moins impératif, les ordres émanant de l'échelon Résidence et pas encore de votre part.-

Le Résident du Ruanda, G.SANDRART,

sé: G.SANDRART.

Monsieur l'Agent Territorial CAPELLEN  
sous couvert de Monsieur l'Administrateur Territorial de RUHENGERRI.

*36 / Agri.  
Reçu H. l. 47  
et transmis l'original*



Ruhengeri, le 24 Février 1947.

N° 3/Agri.Café.

OBJET:

Résultats tests antestias.

Monsieur le Gouverneur,

Conformément à votre lettre n°1567/Agri.Café, du 28 Mars 1946, j'ai l'honneur de vous communiquer, ci-après, le résultat des tests effectués fin 1946 et début 1947, dans les cafières du Territoire de Ruhengeri, en 3 exemplaires.

L'examen du tableau général, annexé, permet de constater une amélioration sensible au Mulera et au Bukamba, qui restent malgré tout, avec le Kibali-Buberuka, les régions les plus défavorisées du Territoire. Au Bunoma-Rwankeri, la situation est satisfaisante, et excellente au Bukonya.

Le système du pyrèthrage massif des cafières, au cours des périodes sèches, continue à être appliqué.

La propagande très active, menée pour lutter contre l'antestia, porte ses fruits. En effet, le ramassage à la main des insectes, détruit mensuellement, une moyenne de 1.080.000 antestias. (135 bouteilles de 8.000 insectes).

De ce qui précède, il appert que le Territoire de Ruhengeri est en progrès constants, au point de vue antestia, et tous les moyens de lutte mis en oeuvre, lui assurent une amélioration progressive continuelle.

L'Agent Territorial: Th. J. CAPILLEN.  
Agronome a.i.

Province du KIBALI-BUBERUKA

Collines	Nb. caf. : pyréthrés :	Nombre : antestia :	Moyenne : par caf. :	oeufs : parasités :	oeufs : fécondés :	%age : parasités :	Bonne : :	Mauvaise : :
Buhinda	12	72	4	12	288	4%	315	44
Gihinga	12	92	7	240	180	56%	86	274
Nyarutovu	12	214	17	48	24	66%	-	360
Gakenke	12	63	5	84	36	70%	4	356
Rukoji	12	42	3	48	24	66%	237	123
Ruhinga	12	41	3	12	36	25%	71	289
Ruhangari	12	32	2	36	24	60%	149	211
Buhunga	12	20	1	240	24	90%	328	32
Mataba	12	13	1	48	12	30%	357	3
Mutungu	12	18	1	192	48	30%	244	116
Ndago	12	19	1	168	24	82%	240	120
Remera	12	7	0,5	84	36	70%	171	189
Mwasha	12	3	0,25	48	12	30%	238	130
Rushara	12	9	0,75	-	12	-	170	190
Gicuba	12	12	1	12	48	20%	312	48

Province du MULERA

Ruhengeri	6	229	28	47	29	61%	60	31
Kigarama	8	54	6	50	15	76%	52	18
Kigarama	4	53	12	42	20	67%	30	12
Gakoro	6	244	40	38	26	59%	23	39
Ruhondo	4	121	30	27	17	61%	34	40
Kinoni	3	73	24	19	12	61%	31	28
Musanzu	8	36	10	33	21	61%	16	20
Gatete	6	136	22	40	16	70%	29	36
Cyuve	3	171	57	39	52	42%	18	30
Rukoro	10	152	15	41	60	40%	11	43
Gihora	9	188	20	29	18	61%	25	47
Kinigi	10	135	13	30	29	50%	80	26

Au Mulera balais de sorcières y sont très nombreux et les jeunes pousses ne sont pas très belles.

Au Kibali-Ruberuka les balais de sorcières sont peu nombreux et les jeunes pousses assez belles.

Province du BUKAMBA-NDORWA

Collines	Nb. caf. pyréthrés	Nombre antestia	Moyenne par caf	oeufs parasités	oeufs fécondés	%tage parasités	Bonne	Mauvaise
Kidaho	3	16	5	54	40	45%	18	12
Gafumba	3	12	4	43	24	64%	20	10
Burambi	3	30	10	54	60	47%	13	17
Ntarama	3	20	6	16	30	34%	14	16
Gitare	3	21	7	21	24	47%	19	11
Butete	3	28	9	50	44	53%	15	15
Ruriba	3	9	3	60	21	74%	24	6
Gitovu	3	15	5	48	37	56%	20	10

Province du BUHOMA-RWANKERI

Rukoro	3	3	1	36	24	40%	16	14
Rugarika	3	2	0,66	45	26	36%	18	12
Kabere	3	27	9	11	25	30%	15	15
Rutoyi	3	5	1	24	12	66%	15	15
Mukingo	3	7	2	28	24	53%	15	15
Kimonyi	3	35	11	26	24	52%	13	17
Rugera	3	5	1	24	12	66%	19	11
Rurembo	3	4	1	22	11	66%	18	12
Cyanika	3	2	0,66	26	12	68%	16	14

Le Bukamba-ndorwa ressemble en tous points au Mulera.-

Au Buhoma-Rwankeri, les balais de sorcières sont rares  
et les jeunes pousses très belles.-

Province du HUGARUA.

Collines	Nb. cafés :pyréthrés:	Nombre :antestia:	Moyenne :par caf.:	oeufs :parasités:	oeufs :fécondés:	%tage :parasités:	BAINS. :Bonne. Mauvaise
Nwendo	3	7	2	32	22	59%	20 10
Bugaragara	3	9	3	12	20	59%	21 9
Muramba	3	9	3	6	6	50%	10 20
Rutare	3	5	1	12	8	60%	23 7
Mataba	3	9	3	12	12	50%	24 6
Rutare	3	10	3	7	7	50%	6 24
Rurembo	3	10	3	6	6	50%	18 12
Ruhinga	3	5	1	20	12	62%	19 11
Murundi	3	7	2	24	14	63%	23 7
Rusayo	3	4	1	12	7	63%	21 9
Gashake	3	12	4	44	44	50%	18 12
Bushoka	3	14	4	16	11	58%	18 12
Musekera	3	3	1	12	12	50%	20 10

Province du BUKONYA.

Gatonde	6	4	0,66	12	0	100%	60 0
Kiringa	6	3	0,5	0	0	0	56 4
Gahanga	6	0	0	0	0	0	60 0
Mutoge	6	2	0,33	4	0	100%	50 10
Nyagisozi	6	0	0	2	0	100%	60 0
Rwa	6	1	0,16	0	0	0	56 4
Rutake	6	0	0	0	0	0	60 0
Cyibumba	6	2	0,33	10	0	100%	50 10
Gakenke	6	0	0	0	0	0	60 0
Busengo	6	1	0,16	0	0	0	60 0
Rusasa	6	1	0,16	0	0	0	46 14
Kiriba	6	2	0,33	0	0	0	58 2
Rusoro	6	0	0	0	0	0	44 16
Kivune	6	2	0,33	0	0	0	52 8
Burega	6	0	0	0	0	0	60 0

Dans ces deux Provinces, les halais de sorcière sont rares et les jeunes pousses sont très belles.

Tableau général.

Caféiers	Nombre de	Nombre d'	Moyenne d'	oeufs		%	BAFES		
				parasités	fécondés		Bonnes.	Mauvaise	
<u>Province du BUBERUKA-KIBALI.</u>									
180	657	36,5	1.272	838	60%	2.915	2.485		
<u>Province du MULERA.</u>									
107	2.263	216-	596	465	56%	497	514		
<u>Province du BUKAMBA-NDORWA.</u>									
24	151	6,3	326	280	53,5%	143	97		
<u>Province du BUHOMA-RWANKERI.</u>									
27	90	3,3	242	170	59%	145	125		
<u>Province du BUGARULA.</u>									
39	95	2,4	215	181	54%	241	149		
<u>Province du BUKONYA.</u>									
90	18	0,2	38	0	100%	832	68		
360	3.274	9	2.689	1.934	58%	4.773	3.438		